

Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-32 : LUDISPORT 2024-2025

Le dossier sera envoyé le 1^{er} juillet 2024.

Etant donné que les activités du Ludisport l'année scolaire 2023/2024 ont été une réussite. Monsieur le Maire propose sa reconduction. Comme l'an passé, ce dispositif se déroulera en période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 12 h 30.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de reconduire à l'unanimité l'activité Ludisport pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Delphine Meisse-Hamel', is written over the typed name of the secretary.

Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-33 : DELIBERATION PORTANT SUR LES REPRESENTANTS DE L'ADAS 76

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux départs de M. LEMELLE et de Mme FORTIN, il convient de redéfinir les représentants de la commune au sein de l'association ADAS 76.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

Les représentants de la commune pour l'ADAS 76 sont :

- Monsieur BREUGNOT Jean-Pierre comme le représentant de la collectivité
- Monsieur LE MAROIS Sébastien comme le représentant des élus
- Mme LEGOIS Mélanie comme la représentante du personnel

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

**Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire**



Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-34 : DECLARATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2024

Chaque année la commune de Gouy met en œuvre des opérations de classement et de déclassement du domaine public communal.

Vu : - le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29
- l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.
- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 7 955 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve le linéaire de voirie communale à 7 955 mètres linéaires.

- autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2024.

3 Pour extrait certifié conforme,

Jean-Pierre BREUGNOT

Le Maire

Delphine MEISSE-HAMEL

La secrétaire

